



Revenu femme divorcé avec décès ancien mari

Par **fabricer**, le 11/12/2007 à 07:04

En cas de divorce et du décès de son ancien mari une femme qui n'a jamais travaillé de quel revenu elle dispose a part être à la charge de ses enfant ?

Y a-t-il une solution qui garantisse qu'elle ne soit pas à la charge de ses enfants ?

Exemple changement de régime de mariage (contrat) , etc...

Par **Upsilon**, le 11/12/2007 à 20:01

heuuuu... Comment voulez vous changer de régime matrimonial si vous êtes divorcée, je ne comprend pas tres bien ?

Pourriez vous détailler un peu votre demande s'il vous plait, nous sommes la pour aider, pas pour déchiffrer.

Par **fabricer**, le 12/12/2007 à 18:22

non encore marié, mais je ne veux pas qu'elle devienne une charge pour mes enfants en cas de décès prématuré (maladie, accident,...).

En étant marié je crois savoir qu'elle bénéficie de 50% de mes droits à la retraite là pas de

problème, en cas de divorce = 0 ou pas grand chose ????

Le but est de trouver une solution pour lui garantir des revenus corrects (en cas de décès) sans dépendre de ses enfants et qui me garantisse une certaine indépendance si notre la séparation se confirme.